



CONSEIL DE LA VIE SOCIALE SEANCE DU 18 JANVIER 2022

Le Conseil de la Vie Sociale de la Résidence les Fleurs de la Lys - EHPAD de COMINES s'est réuni le **18 janvier 2022 à 14h00** en salle des commissions.

Monsieur le Directeur ouvre la séance et présente ses vœux aux membres du CVS, il annonce qu'un représentant des résidents a démissionné de ses fonctions du CVS et CA, de ce fait un représentant des résidents suppléant devient titulaire de ces instances, il en profite pour le remercier de ses fonctions et de son implication dans les travaux des instances

► APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28 octobre 2021

Monsieur le Directeur demande à l'ensemble des membres présents s'ils ont des remarques particulières à formuler sur ce compte-rendu, il précise qu'une synthèse de ce procès-verbal est publiée pour diffusion sur notre site internet.

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

► Décision modificative n°3 de l'EPRD 2021

La responsable du service économique et des finances présente la décision modificative n°3 de l'EPRD 2021 et précise que l'objet principal de la présente décision modificative concerne l'intégration des crédits afférents à la décision tarifaire modificative des forfaits de soins de l'EHPAD et du SSIAD, dont nous avons eu connaissance en décembre 2021.

Cependant, si la décision modificative relative au SSIAD PA et PH nous est parvenue le 13 décembre 2021, à ce jour, en ce qui concerne l'EHPAD, seule une information par mail, réceptionné le 30 décembre, nous est parvenue.

Enfin, l'établissement ayant bénéficié, fin 2020, par l'ARS, de crédits ponctuels, dans le cadre de la qualité de vie au travail, et ces crédits n'ayant pas été consommés en totalité en 2021, il est proposé de mettre le solde en provision, provision qui pourra être reprise dans le cadre de projets pour l'année 2022, relatifs à la qualité de vie au travail.

(Voir Annexe 1)

Les membres du Conseil de la vie sociale émettent à l'unanimité un avis favorable sur Décision Modificative n°3 de l'EPRD 2021

► Prestations annexes 2022

La responsable du service économique et des finances présente les prestations annexes 2022, et précise qu'on enregistre sur la période actuelle une forte augmentation des coûts alimentaires de l'ordre de 20%, sans parler de la loi EGALIM (coût complémentaire de l'ordre de 140 000€ de plus), un ajustement des repas servis au personnel, et repas festif a été établi en ce sens.

Autre modification pour 2022, le forfait marquage du trousseau de linge à l'arrivée du résident pour compenser l'augmentation des charges de personnel, maintenances, matériel, etc., ainsi que le forfait blanchissage du trousseau de linge, tarif destiné au nettoyage des trousseaux de linge reçus sales à l'arrivée du résident

Un représentant des familles s'interroge sur le tarif pour les personnes étrangères à l'établissement concernant la location de l'espace culturel.

M le Directeur répond que c'est une possibilité de louer l'espace culturel pour des événements (séminaires, comité d'instances, etc.)

Les membres du Conseil de la vie sociale émettent à l'unanimité un avis favorable aux prestations annexes 2022

► Mise à jour des documents institutionnels du SSIAD et de l'EHPAD

Monsieur le Directeur informe sur la mise à jour du document du SSIAD

- les soins assurés par le service sont pris en charge à 100 % par les caisses d'assurance maladie sous la forme d'un forfait qui recouvre les soins d'hygiène et de confort effectués par les aides soignant(e)s, les soins techniques réalisés par l'infirmier(e) libéral(e), les frais de fonctionnement du SSIAD et une partie des frais de pédicurie sur prescription médicale pour les personnes présentant du diabète (frais de déplacement à la charge des usagers).
- L'utilisateur, ou sa famille, doivent permettre l'intervention des professionnels du SSIAD dans des conditions d'hygiène respectant la sécurité des agents. La Direction se réserve le droit de retirer ses agents en cas d'insalubrité du logement, dès lors qu'il est susceptible de porter atteinte à la sécurité et à la santé de l'agent.

Concernant l'EHPAD :

- Depuis le 1 janvier 2022 l'établissement est rattaché à la trésorerie de ROUBAIX
- Le dispositif de caution à l'entrée a été retiré, lors de chaque entrée du résident. Il est à noter qu'une attestation de responsabilité civile reste demandée lors de l'entrée, permettant ainsi un moyen d'action en responsabilité en cas de dégradation ou de dommage du fait de l'action du résident.

Les membres du Conseil de la vie sociale émettent à l'unanimité un avis favorable au Mise à jour des documents institutionnels du SSIAD et de l'EHPAD

► Information sur la crise sanitaire

Le médecin coordonnateur informe que tous les résidents sont vaccinés sauf 2 qui ont refusé, pour motif personnel.

Un représentant des familles demande ou en est la régularisation du PASS sanitaire.

Le médecin coordonnateur répond que c'est en cours. En cas de demandes de QR code urgentes, il faut en faire la demande auprès de la secrétaire médicale.

► Questions diverses

- Horaires d'accès

Monsieur Le Directeur informe qu'une extension de sortie d'horaire plus tardive (19h00) au niveau de l'entrée 3 est en cours de réflexion (en fonction des évolutions des chiffres épidémiologiques), les horaires d'entrée restant les mêmes, pour des questions de contrôle des PASS sanitaires. A ce jour le PASS sanitaire est obligatoire mais pas le PASS vaccinal, qui ne semble pas faire l'objet d'application au sein des EHPAD (sous réserve des textes à paraître)

- Réunion projet de vie

Un représentant des familles demande qui est à l'initiative de demande de projet de vie, le cadre de santé ou la famille ?

Le médecin coordonnateur répond que c'est le cadre de santé de service qui planifie les projets de vie, en coordination avec les équipes.

Un représentant des familles demande comment est exploitée l'information sur les préférences des résidents du projet de vie

Le médecin coordonnateur répond que la fiche de renseignement est donnée à l'équipe du service une semaine avant l'entrée. Elle indique que la démarche sur le suivi des projets de vie va être relancée.

La responsable du service animation rajoute que la fiche n'est pas forcément rentrée dans le dossier de soins et qu'il y a un décalage, (information plus tardive au sein du service animation). Elle précise qu'actuellement les résidents doivent rester respectivement dans leur service pour les animations, et, qu'en raison du Covid, il n'y a pas encore de remise en place d'animation avec mixité de résidents inter service.

Un représentant des familles demande si il y a un kiné dans l'établissement pour apporter un bien être au résident (massage)

Le médecin coordonnateur répond qu'il y a des difficultés de recrutement de kiné, et ce de manière générale. Pour autant, la Résidence a, depuis peu, réussi à obtenir l'intervention d'une kinésithérapeute libérale sur quelques demi-journées par semaine.

Sur le questionnement du représentant des familles relatif à la mise à jour du site internet, le directeur l'informe que la gestion du site internet est actuellement en cours de modification, et que la mise à jour interviendra sous peu (menus de la semaine, animations du mois...).

L'ordre du jour n'appelant plus de question, M. le Président lève la séance à 15h00

Le Président

Michel DEWAST



